

LA POLICE

Rôles et responsabilités dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RSS

Ce document d'information traite du rôle et des responsabilités de la police dans le cadre de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS). En raison des pouvoirs spéciaux de la police et de sa proximité avec la population, son travail a une incidence directe sur la sécurité des personnes et des communautés au quotidien, ainsi que sur le caractère démocratique de l'État. Bien que les services de police soient différents d'un pays à l'autre, ce document d'information sur la RSS explique comment les mêmes principes de bonne GSS et de maintien de l'ordre démocratique peuvent être adaptés à tous les contextes.

CE DOCUMENT D'INFORMATION RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Qu'est-ce que la police ?	2
Quelles sont les caractéristiques d'une police efficace?	3
Comment la police démocratique contribue-t-elle à la bonne GSS ?	3
Quelles sont les caractéristiques du contrôle civil et démocratique de la police?	5
Quel est l'impact de la RSS sur la police ?	6

À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certaines questions liées à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux personnes intéressées la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches actuelles en la matière.

QU'EST-CE QUE LA POLICE ?

DCAF, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens dans un cadre de gouvernance démocratique, d'état de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, le DCAF contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires et les acteurs internationaux qui soutiennent ces États à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Il crée des produits de connaissances innovants, encourage les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

Le DCAF tient à remercier

Cherry Ekins pour l'édition en anglais,
Lynda Chenaf pour l'édition en français,
Linda Machata pour la traduction en français, et
Petra Gurtner pour la production et la conception de ce document.

Éditrice de la série

Fairlie Chappuis

© DCAF

Les documents d'information sont disponibles gratuitement à l'adresse www.dcaf.ch

Les utilisateurs peuvent copier et distribuer ce matériel à condition que le DCAF soit crédité.
Non destiné à un usage commercial.

Publication à citer comme suit

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève. « La police », Série de documents d'information sur la RSS. Genève : DCAF, 2022.

DCAF

Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

+41 22 730 94 00
info@dcaf.ch
[@DCAF_Geneva](https://twitter.com/DCAF_Geneva)

www.dcaf.ch

La police désigne le prestataire étatique de services de sécurité dont la mission première consiste à assurer la protection des personnes et des biens. Cela passe par les missions d'assistance à la population, d'application de la loi, de contrôle et de prévention de la criminalité, et de maintien de l'ordre public. La police fait partie intégrante du système de justice pénale qui relie la sécurité de l'État et la justice à travers les services du secteur de la justice au sens large, notamment le système judiciaire et correctionnel et entre autres les établissements pénitentiaires. Pour plus d'informations sur la place de la police dans le secteur de la justice, veuillez consulter le document d'information sur la RSS intitulé « Le secteur de la justice ».

La police est généralement le premier recours de l'État en matière de sécurité publique, et par conséquent, il s'agit du prestataire de services de sécurité auquel la population est le plus souvent confrontée dans la vie quotidienne. Pour pouvoir mener à bien sa mission, la police dispose de pouvoirs spéciaux qui – dans des circonstances particulières bien définies par la loi – lui permettent temporairement de restreindre l'exercice des droits fondamentaux, de priver les personnes de leur liberté et de recourir à la force, y compris à la force meurtrière. **En raison des pouvoirs spéciaux de la police et de sa proximité avec la population, son travail a une incidence directe sur la sécurité des personnes et des communautés au quotidien, ainsi que sur le caractère démocratique de l'État.**

En dehors de ces caractéristiques communes, les services de police divergent considérablement d'un pays à l'autre, par l'organisation, la structure interne, la mission et les méthodes de travail. Il n'existe pas deux polices nationales identiques, et chacune appartient à un contexte historique, politique, juridique, social, culturel et économique unique. Malgré cette multiplicité de modèles, les principes de bonne GSS peuvent être appliqués à n'importe quel service de police après avoir été adaptés aux spécificités de chaque contexte. **L'application des principes de bonne GSS à la police est l'objectif de la réforme de la police dans le cadre de la RSS.** Pour plus d'informations sur la RSS, veuillez consulter le document d'information sur la RSS intitulé « La réforme du secteur de sécurité ».

LA POLICE, LE MAINTIEN DE L'ORDRE ET LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

La police est généralement le principal organisme public responsable de la prévention et de la répression de la criminalité au niveau national, mais ce n'est jamais le seul acteur impliqué dans le maintien de l'ordre. Or, la notion de « maintien de l'ordre » ne se résume pas seulement à l'application de la loi, car elle présuppose toutes les activités qui contribuent à maintenir l'ordre social général et les règles qui régissent la société. Cela signifie que les organismes étatiques d'application de la loi, tels que la police, sont des acteurs importants dans le maintien de l'ordre, mais aussi que d'autres acteurs, étatiques ou non, peuvent dispenser des services de ce type. Parmi les acteurs non étatiques qui jouent un rôle dans le respect de l'ordre, on compte les organisations sociales ou religieuses, les groupes armés, les groupes communautaires, les associations professionnelles et les prestataires commerciaux de services de sécurité. Dans de nombreux pays, les acteurs non étatiques engagés dans le maintien de l'ordre sont même plus nombreux, mieux formés, plus puissants, et disposent de plus de ressources que la police nationale ou les organismes étatiques de maintien de l'ordre. Pour cette raison, l'impact des acteurs non étatiques sur la gouvernance du secteur de la sécurité doit également être pris en considération dans la planification de réformes de la police et d'activités de RSS. Cependant ce document portera surtout sur les rôles et les responsabilités des organismes étatiques de maintien de l'ordre dans le cadre d'une bonne GSS.

→ Pour plus d'informations sur la bonne GSS, veuillez vous référer aux documents d'information sur la RSS intitulés « La gouvernance du secteur de sécurité » et « L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité ».

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE POLICE EFFICACE ?

Dans le contexte de la bonne GSS, une police efficace signifie que le personnel et les services de police sont habilités à assurer la sécurité de l'État et la sécurité humaine dans un cadre de contrôle civil et démocratique, dans le respect de l'état de droit et des droits humains.

L'efficacité de la police ne dépend pas seulement des décisions individuelles de ses fonctionnaires, mais également du contexte organisationnel et du cadre juridique dans lesquels elle opère. Par exemple, les policiers ne peuvent utiliser leurs pouvoirs de manière appropriée si l'organisation et la hiérarchie au sein desquelles ils travaillent sont corrompues, si les lois qu'ils doivent faire appliquer sont obsolètes ou discriminatoires, ou encore si leur propre milieu de travail est hostile ou discriminatoire. C'est pourquoi il est important de reconnaître la responsabilité qu'ont les autres acteurs des secteurs de la justice et de la sécurité de donner les moyens à la police d'accomplir sa tâche de manière efficace et responsable. La contribution efficace de la police à la bonne GSS dépend d'une part de facteurs organisationnels, comme la gestion, l'administration et le contrôle interne des services de police ; de l'autre, d'autres acteurs des secteurs de la justice et de la sécurité, comme les instances du pouvoir exécutif responsables de la politique générale (tels les ministères de l'Intérieur ou de la Justice) ; et enfin, du pouvoir législatif, qui définit le cadre juridique.

Les institutions de contrôle ont également un rôle particulièrement important à jouer car elles vérifient l'efficacité, la crédibilité et la légitimité des services publics de police. Parmi celles-ci on peut citer : les organismes de médiation, les autorités indépendantes chargées des plaintes contre la police, les organisations de la société civile qui fournissent des services de défense des droits et de soutien, et les groupes communautaires.

La figure 1 présente certaines caractéristiques d'une police efficace au niveau sectoriel, organisationnel et individuel :

COMMENT LA POLICE DÉMOCRATIQUE CONTRIBUE-T-ELLE À LA BONNE GSS ?

La police contribue à la bonne GSS lorsqu'elle s'acquitte de ses fonctions de manière responsable et efficace, dans le cadre d'un contrôle civil et démocratique, conformément aux principes de l'état de droit et dans le respect des droits humains. En revanche, des services de police inefficaces et qui n'ont pas de comptes à rendre constituent un danger pour l'État et sa population en cas d'abus de pouvoir, de violence, de corruption, de discrimination et d'incompétence. Ainsi, ils contribuent à une mauvaise GSS et menacent la sécurité de l'État et la sécurité humaine quand ils usent de leur autorité en dehors d'un cadre de contrôle civil et démocratique, et sans respecter la loi ou les droits humains.

Dans le contexte d'une bonne GSS, une police efficace et responsable sert la sûreté publique et individuelle, la protection des droits humains, l'ordre public et le caractère démocratique de l'État. En raison de l'incidence directe de la police sur l'État et la société, certaines caractéristiques sont associées à la police dans le contexte de la démocratie, appelé le maintien de l'ordre démocratique (voir la figure 2). Il est à signaler que le maintien de l'ordre démocratique est souvent mal compris.

- *Le maintien de l'ordre démocratique ne signifie pas que la police participe aux affaires politiques* : au contraire, cela signifie qu'elle ne joue aucun rôle dans la vie politique parce qu'elle reste neutre et impartiale dans l'exercice de ses fonctions, dans un cadre juridique légitime.
- *Le maintien de l'ordre démocratique ne signifie pas que les policiers ne jouissent d'aucun droit politique* : à titre privé (en tant que citoyens), le personnel de police jouit des mêmes droits humains que les autres (y compris les droits civils et politiques), parmi lesquels le droit de voter librement. Des normes professionnelles devraient

FIGURE 1 CARACTÉRISTIQUES D'UNE POLICE EFFICACE

Secteurs de la justice et de la sécurité

- Lois, politiques, missions, stratégies et plans clairs, bien adaptés au contexte et respectant l'état de droit, les droits humains et le maintien de l'ordre démocratique
- Responsabilités, mécanismes et hiérarchie clairement définis permettant une communication et une collaboration interinstitutionnelles dans les secteurs de la justice et de la sécurité
- Garantie de l'indépendance opérationnelle de la police protégée dans un cadre de contrôle civil et démocratique

Services de police

- Politiques, procédures, ressources et structures organisationnelles adaptées au mandat
- Normes professionnelles de gestion, d'administration et de contrôle interne servant de base à la bonne prestation des services de police
- Culture organisationnelle prônant des services publics et l'égalité des chances pour des personnes de tous milieux favorisant un milieu de travail structuré et discipliné

Personnel de police

- Recrutement de personnes dotées d'une éducation, d'une expérience et de compétences appropriées, y compris l'égalité des chances.
- Formation et évaluation tout au long de la carrière pour garantir un degré suffisant de connaissances générales et spécialisées
- Contexte organisationnel et attitudes favorisant des principes de déontologie, de discipline et d'intégrité policière dans la prestation de services de sécurité publique

FIGURE 2 PRINCIPES DU MAINTIEN DE L'ORDRE DÉMOCRATIQUE

Respect de l'état de droit

La police fait respecter l'état de droit sous l'autorité d'une entité civile démocratiquement élue, en conformité avec le droit national et international.

Respect des droits humains

Mécanismes institutionnalisés pour assurer le respect des droits humains, dont les droits civils et politiques et l'égalité de tout êtres humains.

Responsabilité

Niveaux de contrôle (interne et externe) permettant de responsabiliser les comportements individuels et les pratiques institutionnelles dans un cadre de contrôle civil et démocratique.

Transparence

Politiques, stratégies et décisions concernant les nominations, ressources et performances soumises à l'examen et au contrôle du public, dans le respect de la confidentialité.

Rôles et encadrement clairement définis par la loi

Missions, rôles et responsabilités définis par la loi et les politiques, soumis à l'examen public, et prévoyant une séparation entre les instances de contrôle politique et opérationnel.

Prestation de services publics

Les policiers exercent leurs fonctions dans un esprit de service public, y compris l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de tous les milieux sociaux et économiques, et entretiennent une culture de travail institutionnelle basée sur le service public.

Méthodes non-violentes et emploi de la force minimal adéquat

Les approches non violentes à l'application de la loi et l'assistance à la population sont privilégiées. Recours légitime à la force défini par la loi, et normes professionnelles axées sur un usage adéquat, modéré et proportionné de la force.

guider les policiers pour qu'ils soient mieux en mesure de dissocier leurs opinions personnelles et politiques de leurs rôles professionnels.

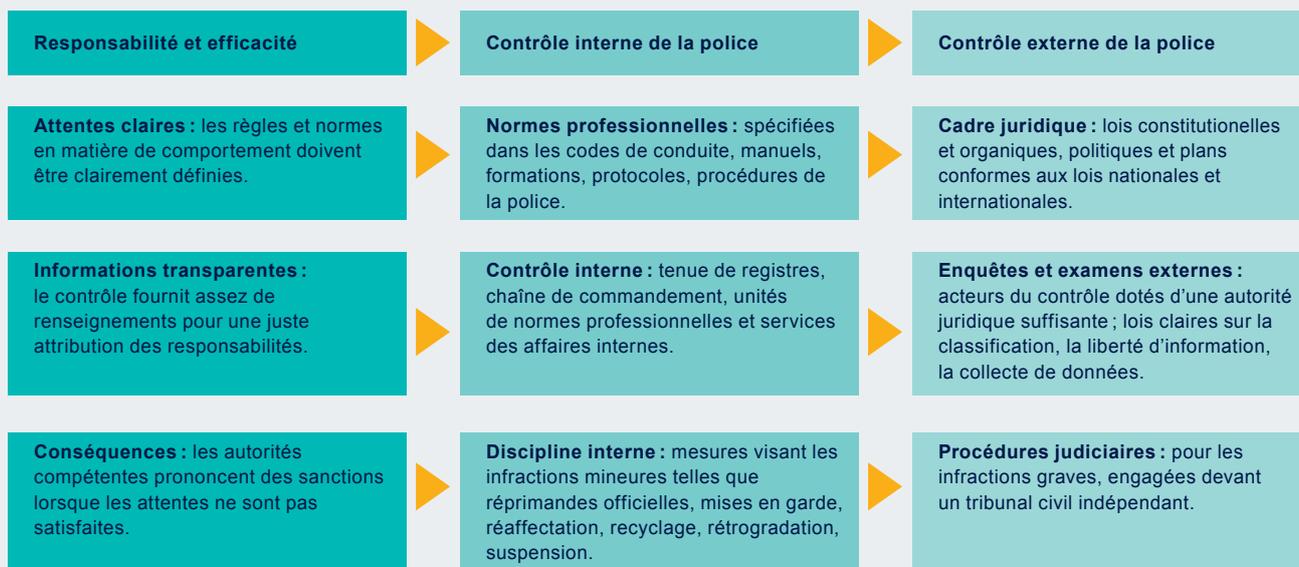
- *Le maintien de l'ordre démocratique ne signifie pas que les policiers sont élus démocratiquement* : la police est au service de la population sous l'autorité d'un gouvernement choisi démocratiquement pour définir les lois et les politiques. Dans de rares cas, les hauts responsables de la police sont élus par vote démocratique, mais il s'agit d'une question de tradition et d'organisation institutionnelle, non pas de maintien de l'ordre démocratique.
- *Le maintien de l'ordre démocratique ne signifie pas que les gens peuvent commander directement la police* : la population confie ses missions à la police indirectement, par l'intermédiaire de son gouvernement démocratiquement élu, qui est responsable de la gestion et du contrôle de la police.

Le maintien de l'ordre démocratique repose sur l'idée que la prestation des services de police doit être à la fois efficace et responsable. **Toutefois, comme les services de police diffèrent d'un pays à l'autre, il n'existe pas un modèle unique en matière de police démocratique : une variété de configurations et de modèles de police sont en effet compatibles avec la démocratie et les principes de bonne GSS.** Le fait que les principes de police démocratique soient bien adaptés à chaque contexte doit faire l'objet d'une attention toute particulière lors d'une réforme dans le cadre de la RSS.

LA POLICE DE PROXIMITÉ

La police de proximité est un modèle de services de police populaire dans de nombreux pays et lors de la mise en œuvre de programmes internationaux de réforme de la police ; il en existe désormais de nombreuses variations, entre autres, la « police communautaire », la « maintien de l'ordre communautaire », la « police orientée vers la communauté », ou encore la « police de quartier ». Les grands principes de la police de proximité sont que la police est plus à même de servir la communauté en établissant un climat de confiance et des relations mutuellement bénéfiques avec elle. Sur le plan opérationnel, les stratégies de la police de proximité impliquent typiquement de consulter les représentants des communautés, de créer des mécanismes de responsabilisation au niveau local, d'améliorer les services d'information du public, d'utiliser des itinéraires de patrouille adaptés et de décentraliser les structures de police. Malgré tout et en dépit de sa popularité, l'idée de la police de proximité demeure controversée. Les critiques concernent surtout le risque d'abus de la part de la police et de répression politique quand il n'y a pas une formation suffisante ou des garanties démocratiques alors que la fréquence des contacts entre les forces de police et la communauté augmente. On fait souvent l'amalgame entre la police de proximité et la réforme des services de police en général ou la police démocratique ; bien qu'il existe certaines similitudes entre ces concepts, ils ne sont pas identiques.

FIGURE 3 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRÔLE INTERNE ET EXTERNE DE LA POLICE



QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRÔLE CIVIL ET DÉMOCRATIQUE DE LA POLICE?

Un système de contrôle civil et démocratique veille à ce que la police soit à la fois efficace et responsable. Pour que les services de police soient responsables et efficaces, il faut qu'une autorité impartiale et compétente évalue leur comportement par rapport à des attentes précises en matière de conduite, et puisse adopter des mesures appropriées lorsque ces critères ne sont pas respectés. Cela exige également un personnel bien formé, et doté de volonté, de compétences et de ressources pour exercer leurs fonctions conformément aux normes professionnelles en matière de prestation de services.

Tous les niveaux des services de police doivent satisfaire ces exigences, à commencer par l'interne avec les agents et les officiers de police responsables du contrôle opérationnel. Ces conditions s'appliquent également aux acteurs du contrôle externe, tels que les organismes civils, les fonctionnaires, les représentants élus, les ministères et même le chef de l'État. L'objectif de la réforme de la police dans le contexte de la RSS est de rendre les services de police plus responsables et plus efficaces, ce qui inclut souvent d'en améliorer le contrôle interne et externe. La figure 3 présente certaines caractéristiques du contrôle interne et externe de la police dans le cadre du contrôle civil démocratique.

Le processus de contrôle externe dans un cadre de contrôle civil et démocratique fait intervenir de nombreux acteurs qui jouent des rôles spécifiques dans le respect des procédures, et peut avoir lieu :

1. avant toute action de police par ex. : examen de politique,
2. au cours d'un évènement par ex. : état d'un programme en cours,
3. ou a posteriori par ex. : examen de l'action menée.

LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (GSS) ET LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

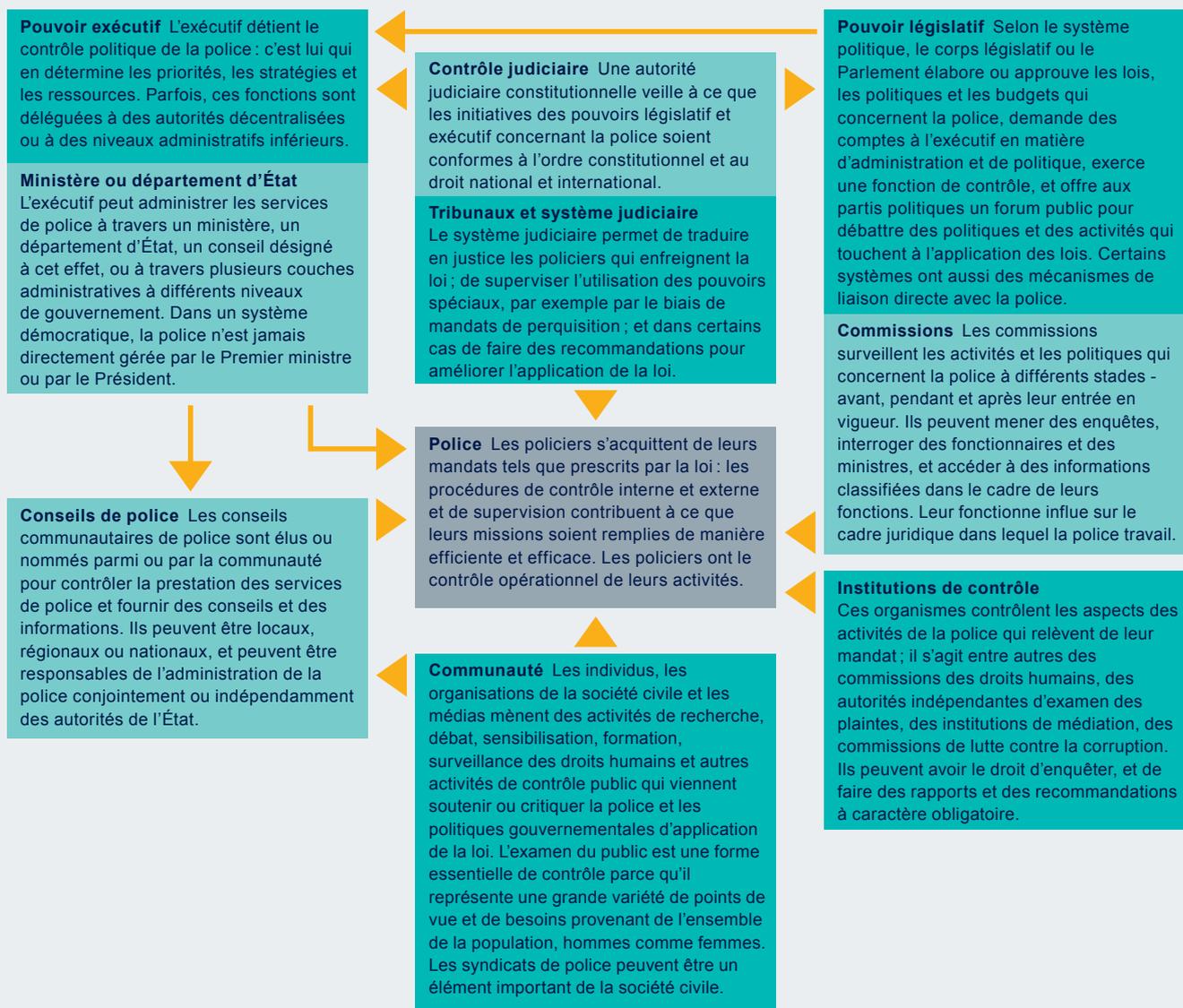
Par « **bonne GSS** », on entend l'application des principes de bonne gouvernance à la sécurité publique. Ces principes sont les suivants : responsabilité, transparence, état de droit, participation, réactivité, efficacité et efficience. La bonne GSS est donc un cadre normatif pour le bon fonctionnement du secteur de l'État chargé de la sécurité dans une démocratie.

Le **secteur de la sécurité** est composé de toutes les structures, institutions et personnes chargées de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de sécurité au niveau national et local. Une bonne GSS signifie que le secteur de la sécurité est en mesure d'assurer la sécurité de l'État et la sécurité humaine de manière efficace et responsable, dans un cadre de contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains. Établir une bonne gouvernance est l'objectif

de la **réforme du secteur de la sécurité**. La RSS est un processus politique et technique visant à améliorer la sécurité de l'État et la sécurité humaine par une prestation, une gestion et un contrôle des services de sécurité plus efficaces et plus responsables, dans un cadre de contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains. Les programmes de RSS peuvent porter soit sur une partie bien délimitée du secteur, soit sur le système dans sa totalité et la façon dont il fonctionne, mais leur objectif restera toujours le même : améliorer l'efficacité et la responsabilité.

➔ Pour en savoir plus sur ces définitions centrales, veuillez vous référer aux documents d'information sur la RSS intitulés « La gouvernance du secteur de la sécurité », « La réforme du secteur de la sécurité », et « Le secteur de la sécurité ».

FIGURE 4 CARACTÉRISTIQUES D'UN CADRE CIVIL ET DÉMOCRATIQUE DE CONTRÔLE DE LA POLICE



Le contrôle peut également être direct (par ex., mené par les organes exécutifs responsables de l'administration de la police) ou indirect (par ex., lorsque le corps législatif engage la responsabilité de l'exécutif sur la façon dont il gère les services de police). En raison des variations dans les services de police et les systèmes politiques, les acteurs du contrôle de la police tel qu'il est exercé dans un cadre de contrôle civil et démocratique auront des rôles et des responsabilités différents d'un pays à l'autre. Cependant, dans chaque contexte, on retrouve le même type de relations entre ces derniers, comme présenté dans la figure 4.

QUEL EST L'IMPACT DE LA RSS SUR LA POLICE ?

La réforme de la police est souvent une priorité pour la RSS en raison de son rôle essentiel en tant que prestataire des services de sécurité. La réforme peut englober un large éventail d'activités visant directement à accroître l'efficacité et la responsabilité de la police, ou de n'importe quel acteur impliqué dans la gestion et le contrôle des services de police. La réforme de la police est généralement axée sur

l'amélioration de la formation et des normes de performance du personnel, mais cela n'est possible que si le cadre institutionnel et organisationnel général permet à chaque employé d'accomplir ses fonctions comme leurs formations et les normes en vigueur le prévoient. Cela signifie que certaines des activités de réforme améliorent les services de première ligne en privilégiant les aspects institutionnels tels que les ressources humaines, la gestion, la conservation des dossiers et l'administration. Une autre condition préalable à l'efficacité et à la responsabilité des services de police est de veiller à ce que les cadres juridiques de prévention et de contrôle de la criminalité soient à jour et adaptés au contexte de la sécurité. La réforme de la police peut également impliquer de travailler avec les communautés pour améliorer leurs relations avec les policiers.

La réforme des services de police dépend aussi des rapports entre la police et les autres acteurs du secteur de la justice, car les améliorations apportées à une partie de l'appareil de justice pénale peuvent causer de nouveaux problèmes ailleurs si l'approche de la réforme n'est pas globale. Par exemple, l'augmentation du nombre

d'arrestations peut engendrer des retards au sein du système judiciaire, et peut conduire à des taux plus élevés de détention préventive si les capacités de l'ensemble du secteur n'augmentent pas proportionnellement.

Pour plus de renseignements sur la RSS, veuillez vous référer au document d'information sur la RSS intitulé « La réforme du secteur de la sécurité ».

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Pour un aperçu du travail de la police dans une perspective globale comparative :

- Alan Wright
Policing: An Introduction to Concepts and Practices
(Londres : Routledge, 2002).
- John Casey
Policing in the World: The Practice of International and Transnational Policing
(Durham: Carolina Academic Press, 2010).

Pour plus d'informations sur la police démocratique et la bonne GSS :

- Conseiller Principal de Police auprès du Secrétaire Général de l'OSCE
Guide pour une police démocratique
(Vienne : OSCE, 2008).
- David H. Bayley
Changing the Guard: Developing Democratic Police Abroad
(Oxford: Oxford University Press, 2005).
- Maja Daruwala, Devika Prasad, Swati Mehta, Maria Laura Canineu, Janine Rauch
Police Accountability: Too Important to Neglect, Too Urgent to Delay
Commission consultative internationale de la Commonwealth Human Rights Initiative, 2005.

Pour un aperçu de la réforme de la police dans le contexte de la RSS :

- Comité d'aide au développement de l'OCDE
Chapitre 7.5 : Réforme des services de police
dans Manuel de l'OCDE-CAD sur la réforme des systèmes de sécurité : Soutenir la sécurité et la justice.
(Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 2007, p. 175-195).
- DCAF
Toolkit on Police Integrity
(Genève: DCAF, 2012).
- DCAF-ISSAT, cours en ligne
L'Intégrité policière
disponible sur le site Web du DCAF-ISSAT :
<http://issat.dcaf.ch>

Pour une analyse de la réforme de la police en fonction du genre et de la RSS :

- Tara Denham
Place du genre dans la réforme de la police dans Boîte à outils « Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité »
Megan Bastick et Kristin Valasek (dir. publ.f)
Genève : DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRRAW, 2008.
- Megan Bastick
Intégrer le genre dans le contrôle interne de la police
(Genève: CAF, OSCE, OSCE/BIDDH, 2014).

AUTRES RESSOURCES DU DCAF SUR LA RSS

Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens oeuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : www.dcaf.ch

DCAF Le Centre pour la
gouvernance du secteur
de la sécurité, Genève

**DCAF - le Centre de Genève pour la
gouvernance du secteur de la sécurité**

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

 **+41 22 730 94 00**

 **info@dcaf.ch**

 **@DCAF_Geneva**

www.dcaf.ch